



DOSSIER DE CANDIDATURE DU «PARCOURS BAFA»

Ce dossier sera présenté à un jury qui sélectionnera les candidats pour intégrer le dispositif.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le dispositif «**Parcours BAFA**» permet d'accompagner techniquement, pédagogiquement et financièrement (à hauteur de 2 x 250€), les candidats (habitants du territoire de Questembert Communauté) dans l'obtention du **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)**.

Dans le cadre des missions d'accompagnement du **Service Information Jeunesse (SIJ)**, nous avons constaté que régulièrement des jeunes du territoire souhaitent s'informer sur la formation BAFA, notamment autour des questions de recherches de stage pratique (avec la mobilité comme frein pour la plupart) et d'aide financière (un BAFA dans sa globalité revient à environ 1000€). Ce constat est confirmé par le bilan du dispositif argent de poche 2018, 2019 et 2021 (via le questionnaire bilan des jeunes) .

Le BAFA s'inscrit dans les parcours d'engagement et d'autonomie des jeunes (extrait du rapport de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire de novembre 2017) «*Le BAFA contribue cependant, à la prise d'autonomie des jeunes s'agissant de la capacité à prendre des décisions et faire des choses par soi-même et pour soi-même [..]*».

Le Service Information Jeunesse du CIAS de Questembert Communauté propose de développer cette dynamique en aidant des habitants du territoire à obtenir le BAFA et ainsi accéder à un emploi.

Pour beaucoup de personnes, le BAFA est un brevet qui permet de travailler ponctuellement pendant les vacances scolaires mais pour d'autres, il s'agit d'une porte d'entrée dans la vie active. En effet, le BAFA est couramment demandé par les employeurs pour occuper des postes d'animateurs permanents avant que ces derniers obtiennent d'autres **diplômes professionnels tels que le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) ou le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)**. Le BAFA est très fortement recommandé pour accéder à certaines filières d'études supérieures comme, par exemple, la licence **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)**.

Le Service Information Jeunesse du CIAS de Questembert Communauté, et notamment au travers du «Parcours BAFA», a pour objectif de soutenir, développer et promouvoir la capacité d'initiative des habitants, dès 16 ans, dans divers domaines d'activités. Il apporte aux porteurs de projets une aide technique, pédagogique et financière.

Le BAFA est un brevet qui permet d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Ces accueils sont répartis en deux grandes catégories :

- Les Colonies de Vacances et de Loisirs (CVL),
- Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Cette formation est dispensée par des organismes habilités par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.

La formation s'effectue en trois temps :

- Un stage de formation générale théorique (8 jours), financé à hauteur de 250€ versé à l'organisme de formation sur présentation de la facture à la fin de la session de formation.
- Un stage pratique d'animation dans l'un des deux types de structures existantes (14 jours minimum). Il peut être fractionné et réalisé dans plusieurs structures. **Ce stage non rémunéré se déroulera obligatoirement dans l'une des structures enfance-jeunesse du territoire.**
- Un stage d'approfondissement ou de qualification théorique (6 à 8 jours), financé à hauteur de 250€ versé à l'organisme de formation, sur présentation de la facture à la fin de la session de formation. Plusieurs thématiques sont proposées en fonction des organismes et des centres d'intérêts des jeunes en formation.

CONDITIONS D'ACCÈS ET CRITÈRES

- ✓ Pour candidater la personne doit avoir **au moins 16 ans** (16 ans le 1^{er} jour d'entrée en formation générale BAFA) et résider sur une des 13 communes de Questembert Communauté.
- ✓ Etre de **nationalité française** ou avoir un titre de séjour valide (hors pays membre de la communauté européenne).
- ✓ Mineurs : Les candidats mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale. Celle-ci attestera que les parents sont informés de la candidature.
- ✓ La **demande** doit être **motivée** et s'inscrire dans une **démarche d'insertion socioprofessionnelle**.
- ✓ La participation à un entretien de motivation lors du dépôt de votre dossier au SIJ est obligatoire (sur rendez-vous).
- ✓ La convention devra être signée (et ses responsables légaux si mineur), le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Questembert Communauté et la structure accueillante du stage pratique.
- ✓ **4 journées d'observation/intégration auront lieu dans un des ACM enfance du territoire** (Questembert, Berric, La Vraie-Croix, Molac ou Malansac) avec pour objectif que la personne vérifie son projet et que le directeur/trice formateur/trice valide sa candidature.
- ✓ La convention «parcours BAFA» devra être signée par les 3 parties.
- ✓ Le bénéficiaire s'engage à verser à l'organisme de formation la totalité de la contribution restant à sa charge.
- ✓ **Une participation active durant tous les temps de la formation est obligatoire.**
- ✓ **Le stage pratique devra être effectué dans l' ACM enfance du territoire** où la période d'observation a été réalisée et cela durant les vacances d'avril ou celles d'été.
- ✓ La personne s'engage, suite à son parcours BAFA, à faire un retour d'expérience (témoignage) dans le cadre d'un atelier mené par le SIJ.

MODALITÉS D'OBTENTION DE LA BOURSE

L'attribution d'une bourse est soumise à la présentation d'un dossier de candidature à retirer auprès du Service Information Jeunesse (SIJ) ou à télécharger sur le site internet de Questembert Communauté. Pour être instruit, le dossier de candidature devra être complet, accompagné des pièces administratives demandées, et déposé au SIJ (sur rendez-vous), avant la date de la commission d'attribution.

Il est précisé aux candidats que **tout dossier incomplet, remis après la date limite de dépôt, ou engagé avant la demande d'aide et de passage en commission, ne pourra être étudié.**

En cas de besoin, une aide méthodologique pourra être apportée par le SIJ (sur rendez-vous) pour accompagner le candidat dans les étapes de sa formation.

Les dossiers seront présentés au jury qui validera, ou non, l'entrée dans le dispositif parcours BAFA. Les candidats seront informés de la date à laquelle se réunira le jury d'attribution.

COMPOSITION DU JURY

La commission en charge de l'instruction des demandes sera placée sous la présidence d'un élu du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Questembert Communauté. Elle sera composée de l'élu communautaire en charge de l'enfance-jeunesse, d'un représentant du Centre Social « la Maison Pop' », d'un représentant du Centre Social « Eveil » et de directrices d'ACM. La commission a pour prérogatives d'étudier et de valider, ou non, les demandes dans le cadre réglementaire du dispositif «parcours BAFA».

Les projets seront évalués et appréciés en fonction des critères suivants :

- La motivation pour passer le BAFA,
- Le projet professionnel,
- Les expériences dans l'animation de groupe ou tout autre engagement / bénévolat en lien ou non avec l'animation,
- L'entretien de réception du dossier.

MONTANT DE LA BOURSE

Cette bourse s'inscrit dans une démarche de co-financement. A ce titre, elle ne pourra en aucun cas financer la totalité du projet. La bourse est d'un montant de 500 € par jeune (250€ pour le stage théorique et 250€ pour le stage d'approfondissement). Les sommes seront versées directement à l'organisme de formation sur présentation d'une facture.

ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Après concertation du jury, les candidats seront informés par courrier de la décision. Le «parcours BAFA» ne pourra commencer qu'après cette approbation. Il est également porté à l'attention des candidats lauréats que la période du «parcours BAFA» ne pourra se faire que pendant la période définie ci-dessous dans *Récapitulatif de la procédure*. La bourse est directement versée à l'organisme de formation en lien avec l'inscription du candidat réalisée via le SIJ (le jeune restant libre de choisir parmi les organismes habilités par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative).

RÉCAPITULATIF DE LA PROCÉDURE

Candidature au dispositif sur dossier qui sera disponible **du 8 septembre au 22 octobre 2025** (date de la fin de dépôt des dossiers) sur le site internet de Questembert Communauté.

Les renseignements, le retrait et le dépôt de dossier (sur RDV uniquement) peuvent également se faire les lundis et mercredis de 14h à 17h au SIJ de Questembert.

- La personne dépose son dossier au SIJ au travers d'un entretien de réception de dossier.
- Le jury sélectionne les candidatures selon des critères définis
- Mise en place de 4 jours d'intégration/observation pour les candidats retenus sur des ACM enfance du territoire (Questembert, Berric, La Vraie-Croix, Molac et Malansac), l'objectif étant que la personne vérifie son projet et participe à la vie d'une structure en amont de son stage pratique et que le directeur formateur valide sa candidature (vacances d'hiver et / ou des mercredis - modalités d'organisation en fonction des candidats et des structures accueillantes).

Pour chaque étape du Parcours BAFA, la personne bénéficiant du dispositif doit être en contact avec le Service Information Jeunesse, notamment pour le choix de l'organisme de formation afin de générer les prises en charge financières.

La personne effectue son stage général BAFA et bénéficie d'un financement du CIAS de Questembert Communauté à hauteur de 250 € (vacances de printemps).

ATTENTION : En cas d'échec à ce stage, le processus du «parcours BAFA» est annulé ;

La personne effectue son stage pratique au sein d'un ACM du territoire de Questembert Communauté, durant les vacances d'avril et/ou d'été (3 semaines).

ATTENTION : En cas d'échec à ce stage, le processus du «parcours BAFA» est annulé ;

La personne choisit son organisme de formation pour son stage d'approfondissement ou de qualification et il bénéficie d'un financement du CIAS de Questembert Communauté à hauteur de 250 €.

ATTENTION : En cas d'échec à ce stage, le processus du «parcours BAFA» est annulé ;

Tout le long du parcours et dès la constitution de son dossier, la personne pourra bénéficier d'un accompagnement technique de la part du SIJ, pédagogique de la part des directeurs/directrices ACM et financier (les inscriptions en formation pourront se faire via le SIJ) de la part du CIAS de Questembert Communauté).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom et prénoms :

Adresse :

Âge :

Téléphone :

Email :

Date et lieu de naissance :

SITUATION SOCIALE ET FAMILIALE

Autonome

Célibataire

En foyer

Vie maritale

Chez les parents

Marié(e)/Pacsé(e)

Autre :

Nombre d'enfant(s) à charge :

SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE *

Lycéen

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Étudiant(e)

Apprentissage depuis le

Formation professionnelle

Interim : Nature du contrat

Salarié(e) depuis le :
poste occupé :

Demandeur d'emploi depuis le

CDD

CDI

** joindre justificatifs*

DISPONIBILITÉS

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint

Noël

Hiver

Printemps

Juillet

Août

HORS VACANCES SCOLAIRES

Mercredis

MOTIVATIONS

Qui êtes vous ? (Études, passions, activités extrascolaires,...)

Pourquoi avez-vous décidé de passer cette formation BAFA ? Quelles sont vos motivations ?

Quelle est pour vous le rôle d'un animateur BAFA ?

Quel est votre projet professionnel ?

Avez-vous déjà eu des expériences dans le domaine de l'animation de groupe : aide à un entraîneur dans un club sportif, accompagnement de groupe sur des sorties ou séjours, animations de grands jeux...? Si oui, précisez.

Autre(s) expérience(s) professionnelle(s) / bénévolat, qu'elles soient en lien ou non avec l'animation ? Si oui, précisez.

BESOINS		RESSOURCES	
Stage de base		Subvention CAF	
Stage pratique		Autre(s) subvention(s)	
Stage de perfectionnement / Qualification		Participation CE des parents	
Déplacement et hébergement		Participation du stagiaire	
Autres frais justifiés		Aide du Service Jeunesse	500 €
TOTAL		TOTAL	

JUSTIFICATIFS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Copie de la pièce d'identité recto-verso

Justificatif de domicile datant de moins de trois mois

Tout document justifiant de la situation actuelle et provenant des institutions qui vous suivent (mission locale, Pôle Emploi, contrat de travail ou d'apprentissage, certificat scolaire,...)

La Charte de contrepartie dûment signée

Un justificatif d'une couverture responsabilité civile pour la contrepartie

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations lié à la candidature au parcours BAFA, atteste sur l'honneur ne pas avoir obtenu son BAFA au moment du dépôt de sa demande et autorise la communication de ce document à la structure accueillante.

A, le/...../2025
Signature du demandeur

A, le/...../2025
Questembert Communauté

Autorisation des parents

Je soussigné(e) / Nous soussignons
Demeurant
Téléphone (parent ou tuteur légal)
Autorise / Autorisons (prénoms et nom du demandeur)
A déposer un dossier de candidature afin de participer au parcours BAFA.

Signature(s) du / des représentant(s) légal/légaux

Partie réservée au SIJ

Date de dépôt du dossier
Passage en commission
Décision du jury
Motif
Montant attribué€
Structure de stage